



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Décision n° 2018-100 du 3 août 2018
portant nomination de la chef du district des îles Éparses de l'océan Indien et de son adjoint**

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu la loi n° 71-569 du 15 juillet 1971 relative au territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2018 portant nomination de Mme Christine Geoffroy secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 30 du 24 octobre 1963 déterminant les attributions des chefs de circonscriptions administratives dans les terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2007-18 bis du 23 février 2007 portant création du district des îles Éparses de l'océan Indien ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

Décide :

Art. 1^{er} : Mme Christine GEOFFROY, secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises, est nommée chef du district des îles Éparses de l'océan Indien.

Art. 2 : M. Alexandre TROUVILLIEZ, chef du service logistique et approvisionnements à la direction des services techniques des TAAF, est nommé adjoint à la chef du district des îles Éparses de l'océan Indien.

Art. 3 : La secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

La secrétaire générale, par suppléance de
l'administrateur supérieur des Terres
australes et antarctiques françaises



Christine GEOFFROY